

## ETHIQUE

### DEFINITIONS

#### MORALE :

ensemble des règles ou préceptes relatifs à la conduite, c'est-à-dire à l'action humaine. Ces règles reposent sur la distinction entre des valeurs fondamentales : le juste et l'injuste, ou plus simplement le bien et le mal. C'est d'après ces valeurs que la morale fixe des principes d'action, qu'on appelle les devoirs de l'être humain, vis-à-vis de lui-même ou des autres individus, et qui définissent ce qu'il faut faire et comment agir.

Deux approches :

- soit ensembles de façons d'agir en conformité avec un groupe social particulier.
- soit règles universelles, pérennes attachées à notre condition d'homme (morale universelle).

#### DEONTOLOGIE :

Théorie éthique affirmant que chaque action humaine doit être jugée selon sa conformité à certaines valeurs.

La **déontologie professionnelle** fait référence à l'ensemble de principes et règles éthiques (Code de déontologie) qui gèrent et guident une activité professionnelle.

#### ETHIQUE :

C'est une discipline philosophique pratique (action) et normative (règles) dans un milieu naturel et humain. Elle se donne pour but d'indiquer comment les êtres humains doivent se comporter, agir et être, entre eux et envers ce qui les entoure.

C'est la réalisation raisonnable des besoins qui pourrait dans certaines situations légitimer des actes généralement considérés comme immoraux comme (en médecine, l'euthanasie, l'avortement, le don d'organe ...).

### INSTANCE ETHIQUE – COMITE D'ETHIQUE

*Habermas.*

- 1- *La légitimité éthique d'une décision qui doit tenir compte des normes, règles et valeurs admises, et de son adéquation à la situation réelle qui est toujours singulière.*
- 2 - *La discussion critique favorisée par la diversité de la composition de l'Assemblée devant arriver à un accord*
- 3 - *La liberté des demandeurs de suivre ou non les recommandations de l'Instance*

### LE CHAMP DE L'ETHIQUE

Il s'agit d' « une réflexion qui vise à déterminer le « bien agir » en tenant compte des contraintes relatives à des situations déterminées ». Pour autant, la notion ne peut être définie sans faire référence aux concepts de morale, de droit, de déontologie ainsi qu'à ceux de « bonnes pratiques » et de responsabilité professionnelle, institutionnelle et personnelle.

Les problèmes à étudier peuvent provenir des professionnels, des résidents ou de leur entourage.

Il s'agira de situations concrètes où entrent en contradiction des valeurs ou principes d'intervention d'égale légitimité.

Elle nécessite une pluralité de points de vue (usagers ou représentants d'usagers, proches, professionnels, personnes ressources...)